

REUNION DU 21 AVRIL 2016

L'an deux mille seize, le 21 avril à 20 heures 30, le conseil municipal de la commune de LA DOUZE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, en session ordinaire, sur convocation en date du 15 avril deux mille seize et sous la présidence de Monsieur Vincent LACOSTE, Maire.

Présents : Messieurs Vincent LACOSTE, Philippe POMPOUGNAC, Thierry DE REGNAULD DE LA SOUDIERE, Antonio DE JESUS PEDRO, Jean-Claude VIBIEN et Horacio FERREIRA. Mesdames Mélanie GUY, Mélanie MAURIANGE, Josiane BONNET, Sylvie JALLET et Caroline NEUVECELLE.

Excusés : Mme Brigitte SABADIN qui a donné procuration à Mme Mélanie GUY.

M. Jean-François ROUMANIE qui a donné procuration à M. Vincent LACOSTE.

Mme Corinne FERREIRA qui a donné procuration à M. Horacio FERREIRA.

Mme Josiane URVAL.

Secrétaire : M. Antonio DE JESUS PEDRO.

Ordre du jour : Approbation du compte rendu de la séance du 6 avril 2016 ; Examen et vote du budget primitif principal 2016 et du budget assainissement 2016 ; Investissements et demandes de subventions ; demande d'étude SDE pour l'éclairage public du parking du forum et les abords; Questions diverses.

M. le Maire informe l'assemblée de la démission, le 12 avril dernier, de M. Philippe MILLAC, et ce, pour raisons professionnelles. Conformément à la législation, Mme Josiane URVAL, candidate de la même liste venant immédiatement après M. MILLAC, a été appelée à le remplacer.

M. le Maire propose à l'assemblée l'inscription d'un point supplémentaire à l'ordre du jour : suppression du loyer déchetterie. Le conseil municipal accepte.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 6 AVRIL 2016 (18-2016).

M. le Maire demande aux élus s'ils souhaitent apporter des observations au compte rendu de la réunion du conseil municipal du 6 avril 2016.

M. Thierry DE REGNAULD DE LA SOUDIERE rappelle son intervention par laquelle il demandait à disposer des comptes administratifs avant la séance du conseil municipal, afin de prendre connaissance des résultats, avant de se prononcer.

M. Philippe POMPOUGNAC interroge M. le Maire au sujet du coût total des travaux de voirie, estimé à 700 000 €, et pour lesquels il a été annoncé 30% de réalisation.

M. le Maire précise que les travaux de voirie qui ont été réalisés ne concernaient pas une réfection complète des voies, mais un entretien conséquent.

Les membres du conseil municipal procèdent au vote sur l'approbation de ce compte rendu.

Contre : Messieurs Thierry DE REGNAULD DE LA SOUDIERE et Philippe POMPOUGNAC.

Abstentions : M. Jean-Claude VIBIEN. Mmes Mélanie MAURIANGE et Corinne FERREIRA (procuration).

Pour : Messieurs Vincent LACOSTE, Jean-François ROUMANIE (procuration), Antonio DE JESUS PEDRO, Horacio FERREIRA. Mesdames Mélanie GUY, Brigitte SABADIN (procuration), Josiane BONNET, Sylvie JALLET et Caroline NEUVECELLE.

Le compte rendu de la réunion du conseil municipal du 6 avril 2016 est adopté.

BUDGET PRINCIPAL (19-2016).

M. le Maire présente le budget principal 2016.

En section d'investissement :

Suite aux réunions de la commission finances, puis de l'ensemble des élus, le 19 avril dernier, M. le Maire indique que les travaux et acquisitions proposés et inscrits en section d'investissement du budget sont les suivants :

	Restes à réaliser 2015	BP 2016	TOTAL BP
Bâtiments communaux			
Réfection toiture mairie		40 000,00 €	40 000,00 €
Réfection école		28 800,00 €	28 800,00 €
Plans bâtiments sécurité école		1 800,00 €	1 800,00 €
Voirie, espaces publics et abords			
Travaux de réfection de la voirie		54 000,00 €	54 000,00 €
Réseaux Guirmandie		12 000,00 €	12 000,00 €
Parking Ecole		4 800,00 €	4 800,00 €
Mur soutènement - étanchéité Ecole		12 000,00 €	12 000,00 €
Eclairage parking		15 000,00 €	15 000,00 €
Acquisitions			
Terrains de voirie		1,00 €	1,00 €
Matériel de voirie - panneaux	1 000,00 €	1 400,00 €	2 400,00 €
Matériel de bureau et informatique		600,00 €	600,00 €
Mobilier	500,00 €	7 092,00 €	7 592,00 €
Acquisitions autres	1 500,00 €	4 116,81 €	5 616,81 €
Matériel de voirie roulant		20 400,00 €	20 400,00 €
Subvention AMELIA		1 200,00 €	1 200,00 €
Travaux en régie (dont conteneurs)		15 000,00 €	15 000,00 €
Remboursement emprunts		51 746,00 €	51 746,00 €
Voirie forestière et Electrification		9 530,00 €	9 530,00 €
Amortissement subventions		7 113,41 €	7 113,41 €
Résultat reporté		105 513,12 €	105 513,12 €
TOTAL	3 000,00 €	392 112,34 €	395 112,34 €

Afin de financer ces dépenses d'investissement, les recettes proposées sont les suivantes :

	Restes à réaliser	BP 2016	TOTAL BP
	2015		
Virement de la section de fonctionnement		31 000,00 €	31 000,00 €
Amortissements		11 398,22 €	11 398,22 €
Affectation		62 007,12 €	62 007,12 €
Contrat objectifs travaux école	6 000,00 €		6 000,00 €
Contrat objectif toiture mairie		13 175,00 €	13 175,00 €
Subvention Département traverse Versannes	40 506,00 €		40 506,00 €
Fonds de concours		45 000,00 €	45 000,00 €

Vente Bâtiment ancienne poste		45 000,00 €	45 000,00 €
TLE		1 500,00 €	1 500,00 €
FCTVA		9 526,00 €	9 526,00 €
Prêt relais FCTVA		30 000,00 €	30 000,00 €
Emprunt		100 000,00 €	100 000,00 €
TOTAL	46 506,00 €	348 606,34 €	395 112,34 €

M. Jean-Claude VIBIEN intervient. Il estime que le projet de budget n'est pas suffisamment détaillé. Le montant estimé des travaux à l'école lui semble élevé, compte tenu qu'il s'agit essentiellement de travaux de peinture, qui pourraient être réalisés en régie par le personnel communal et relèveraient alors de la section de fonctionnement. Le montant de la ligne travaux de voirie lui semble, là aussi, élevé. Il précise que la dotation de compensation, part voirie, du Grand Périgueux doit être utilisée pour les travaux de voirie. Aussi, il s'oppose à de nouveaux emprunts pour ces dépenses. Il interroge M. le Maire sur le métré des travaux concernant les fossés et demande que les estimations soient faites sur la base de devis d'entreprises concurrentes. Pour ce qui concerne la voirie du Guinot, dont le conseil municipal a voté l'acquisition le 6 avril dernier, M. VIBIEN précise que le lotisseur devait goudronner la voirie et qu'il a été condamné lors d'une précédente procédure. De plus, M. VIBIEN s'étonne qu'aucun investissement ne soit prévu pour le terrain du bourg dit de la dent creuse, ainsi que pour la maison Roubenne, pour laquelle une restauration pourrait être envisagée, financée par un emprunt dont le remboursement serait financé par les revenus locatifs. Pour toutes ces raisons, M. VIBIEN indique qu'il ne peut accepter ce budget.

M. le Maire précise que les travaux de l'école ne concernent pas seulement des travaux de peinture, mais une réfection de l'ensemble des classes, dont une partie de renouvellement du revêtement des sols, des modifications de cloisons ou de réfection de volets. Ces travaux, qui nécessitent un savoir-faire professionnel compte tenu qu'il s'agit de salles accueillant des enfants, ne peuvent être réalisés que par des entreprises et donc relèvent de la section d'investissement. Pour chaque acquisition ou travaux relevant de la section d'investissement, trois devis seront demandés. Ils seront ensuite étudiés et discutés par la commission concernée avant toute prise de décision.

Pour ce qui concerne la voirie du Guinot, M. le Maire indique que l'entreprise devait réaliser une couche de finition, en castine compactée, ce qui a été fait. Il était ensuite convenu, sous le mandat de M. DEBAERE, que la commune réaliserait le goudronnage de ces voies.

Mme Corinne FERREIRA rejoint la séance.

M. Thierry DE REGNAULD DE LA SOUDIERE s'étonne que la recette concernant la vente de l'ancienne poste soit inscrite au budget alors que cette cession n'a pas été délibérée. Il estime que la création de bornes à déchets enterrés n'est pas une priorité car le système actuel fonctionne bien, avec des points de collecte plus proches des usagers. Il s'étonne aussi que ce dossier ne soit pas traité par M. Philippe POMPOUGNAC, adjoint en charge des déchets.

M. le Maire indique que la vente du bâtiment de l'ancienne poste a été actée en commission finances. Il ajoute que les investissements prévus par le financement de cette vente ne seront pas effectués avant la réalisation de cette recette.

Mme Caroline NEUVECELLE précise que les travaux à réaliser dans ce bâtiment sont trop lourds pour en attendre des recettes qui peuvent être incertaines. Elle précise que ce prix de vente est minoré et qu'un agent immobilier a été contacté pour faire une estimation. Elle ajoute qu'elle n'a aucune objection à la prise en charge du dossier des bornes enterrées par M. POMPOUGNAC.

Concernant le terrain dit de la dent creuse, M. le Maire précise qu'il est en attente d'un projet par un investisseur privé, avec création de commerces au rez-de-chaussée et de logements à l'étage. Le projet, qui serait entièrement financé par l'investisseur privé, est avancé mais il reste à trouver un acquéreur pour un commerce. Ce même type d'opération pourrait être envisagé pour la maison Roubenne.

Compte tenu du constat du coût important de création des fossés, de l'ordre de 6 € le ml, et du projet de création de fossés pour les bornes enterrées, M. le Maire propose de faire l'acquisition d'un tractopelle, lequel permettra, aussi, chaque année, de réaliser des travaux de création ou de curage de fossés. Ce matériel permettrait aussi de réaliser les 20 mètres de tranchée nécessaires pour remédier aux infiltrations d'eaux à l'école.

Mme Corinne FERREIRA et M. Thierry DE REGNAULD DE LA SOUDIERE émettent des réserves sur cette nouvelle proposition d'investissement qui n'a pas été discutée en commission finances. Ce matériel génère aussi des coûts d'entretien et mobilise des agents communaux. Mme FERREIRA demande pour quelles raisons la rigoleuse, acquise sous le précédent mandat et destinée à l'entretien des fossés, n'est pas utilisée.

M. le Maire indique que la rigoleuse ne peut pas être utilisée en présence de clôtures ou de talus. Ce projet d'acquisition de tractopelle sera étudié en commission.

En section de fonctionnement :

- le montant total des dépenses est de 1 032 109 €, dont 213 055 € de charges à caractère général, 566 789 € de charges de personnel, 46 754 € d'atténuation de produits, 110 130 € autres charges de gestion courante, 23 000 € de charges financières, 27 500 € de charges exceptionnelles et 31 000 € de virement à la section d'investissement.
- Le montant total des recettes est de 1 032 109 €. Ces recettes proviennent essentiellement des impôts et taxes : 547 419 €, des dotations et participations : 242 529 €, des produits de services et ventes : 141 400 €.

Le conseil municipal procède au vote du budget principal 2016 :

Contre : Messieurs Thierry DE REGNAULD DE LA SOUDIERE, Philippe POMPOUGNAC, Jean-Claude VIBIEN, Mme Mélanie MAURIANGE.

Mme Corinne FERREIRA vote pour la section de fonctionnement et contre la section d'investissement, compte tenu que l'acquisition d'un tractopelle n'a pas été discutée en commission finances.

M. Horacio FERREIRA s'abstient sur la section d'investissement et vote pour la section de fonctionnement.

Pour : Messieurs Vincent LACOSTE, Jean-François ROUMANIE (procuration), Antonio DE JESUS PEDRO. Mesdames Mélanie GUY, Brigitte SABADIN (procuration), Josiane BONNET, Sylvie JALLET et Caroline NEUVECELLE.

Le budget primitif 2016 est adopté.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (20- 2016).

Pour ce qui concerne le calendrier des investissements, sous réserve de la réalisation des recettes d'investissement inscrites au budget, M. le Maire propose la programmation des travaux et acquisitions 2016 suivante :

- mai : extension du réseau AEP La Guirmandie et acquisition d'un tractopelle.
- juin à novembre : poubelles semi-enterrées et travaux de voirie.
- juillet : travaux de l'école.
- fin d'année : éclairage public parking

M. le Maire propose aux élus de faire établir trois propositions chiffrées pour chaque poste de dépense d'investissement et de l'autoriser à retenir le moins disant, après réunion des commissions concernées pour analyse des offres.

Contre : Messieurs Thierry DE REGNAULD DE LA SOUDIERE, Philippe POMPOUGNAC, Jean-Claude VIBIEN. Mmes Mélanie MAURIANGE et Mme Corinne FERREIRA.

Abstention : M. Horacio FERREIRA.

Pour : Messieurs Vincent LACOSTE, Jean-François ROUMANIE (procuration), Antonio DE JESUS PEDRO. Mesdames Mélanie GUY, Brigitte SABADIN (procuration), Josiane BONNET, Sylvie JALLET et Caroline NEUVECELLE.

BUDGET D'ASSAINISSEMENT 2016 (21- 2016).

M. le Maire présente le budget assainissement 2016 :

En section de fonctionnement :

- le montant total des dépenses est de 37 036 € dont 5 200 € de charges financières, 14 590 € d'amortissements et 16 974 € de virement à la section d'investissement.
- le montant total des recettes est de 37 036 €. Les recettes proviennent essentiellement des redevances pour un montant de 19 500 €. Le résultat de fonctionnement reporté est de 7 792 €.

En section d'investissement :

- le montant total des dépenses est de 51 893 € dont 18 700 € de charges financières, et 20 329 € de résultat reporté.
- le montant total des recettes, est de 51 893 €, dont 20 329 € de reprise de résultats, 14 590 € d'amortissements et 16 974 € de virement de la section de fonctionnement.

M. le Maire précise que la prise de la compétence réseaux par le Grand Périgueux est en discussion.

Le conseil municipal adopte, à l'unanimité, le budget assainissement 2016.

DEMANDES DE SUBVENTIONS (22 et 23 - 2016).

Travaux d'amélioration, de sécurisation et d'équipement de l'école .

Compte tenu de l'augmentation du nombre des élèves, de la dégradation d'une partie des bâtiments suite à des infiltrations d'eaux, et de la nécessaire amélioration de la sécurité dans l'école et ses abords, monsieur le Maire propose les travaux et équipements suivants et les plans de financement afférents :

- Acquisition de mobilier supplémentaire : tables, chaises, jeux pédagogiques et équipements divers.
- Travaux d'assainissement et d'étanchéité aux abords de l'école, de réfection du bâtiment école et de travaux de mise aux normes électriques. Elaboration de plans concernant la sécurité des bâtiments école.
- Travaux pour l'amélioration de la circulation et de la sécurité des parkings qui desservent l'école (aménagement avec instauration de sens de circulation et pose de la signalisation adéquate).

Acquisitions pour l'école : 11 500 €HT (13 800 €TTC).

Fonds de mandat	
50 % de 11 500 € HT	5 750 €
Autofinancement / emprunt	5 750 €
TVA	2 300 €
Total TTC	13 800 €

Travaux de réfection et de mise en sécurité de l'école et des abords : 35 500 €HT (42 600 €TTC).

Fonds de mandat	
50 % de 35 500 € HT	17 750 €
Autofinancement / emprunt	17 750 €
TVA	7 100 €
Total TTC	42 600 €

Travaux d'aménagement des parkings qui desservent l'école 6 000 €HT (7 200 €TTC).

Fonds de mandat	
50 % de 6 000 € HT	3 000 €
Subvention au titre des amendes de police (50 % de 2 000 € d'acquisition de panneaux)	1 000 €
Autofinancement / emprunt	2 000 €
TVA	1 200 €
Total TTC	7 200 €
(Total des subventions : 4 000 €, soit 66,66 %)	

Travaux de voirie et acquisition d'un tractopelle et de panneaux .

M. le Maire expose la nécessité de réaliser des travaux de voirie et explique l'utilité de faire l'acquisition d'un tractopelle pour effectuer, en régie, les travaux de création et de curage des fossés, et ce, compte tenu du mauvais état général de la voirie communale et de la nécessité, aux fins de préservation de cette voirie, d'engager un programme d'entretien des fossés. Le plan de financement suivant est proposé :

Acquisition tractopelle : 17 000 €HT (20 400 €TTC) et travaux de voirie divers : 20 000 € HT (24 000 € TTC)

Fonds de mandat	
50 % de 37 000 € HT	18 500 €
Autofinancement / emprunt	18 500 €
TVA	7 400 €
Total TTC	44 400 €

Afin de réaliser ces opérations de travaux et d'acquisitions, le conseil municipal sollicite :

- le Grand Périgueux pour l'attribution du fonds de mandat, pour un montant de 45 000 € au total (50 % du montant des travaux et acquisitions qui s'élève à 90 000 € HT).
- le Conseil Départemental, pour l'attribution d'une subvention au titre des amendes de police, au taux de 50 % sur une dépense HT de 2 000 €, soit 1000 €.

Contre : Messieurs Thierry DE REGNAULD DE LA SOUDIERE, Philippe POMPOUGNAC, Jean-Claude VIBIEN. Mmes Mélanie MAURIANGE et Corinne FERREIRA.

Abstention : M. Horacio FERREIRA.

Pour : Messieurs Vincent LACOSTE, Jean-François ROUMANIE (procuration), Antonio DE JESUS PEDRO. Mesdames Mélanie GUY, Brigitte SABADIN (procuration), Josiane BONNET, Sylvie JALLET et Caroline NEUVECELLE.

La délibération est adoptée.

DEMANDE D'ETUDE SDE POUR L'ECLAIRAGE PUBLIC DES ABORDS ET DU PARKING DU FORUM (24- 2016).

M. le Maire expose qu'il conviendrait de réaliser un éclairage public du parking du forum et des abords.

La commune, adhérente au Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne, a transféré sa compétence éclairage public et mis à disposition du Syndicat ses équipements, pour la réalisation de travaux neufs et de modernisation de son éclairage public.

Pour permettre au syndicat d'engager les études techniques qui permettront à la commission d'attribution de décider de l'éligibilité du projet et son inscription éventuelle dans les futurs programmes d'investissement, après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- sollicite le SDE 24 afin d'engager les études techniques qui permettront à la commission d'attribution de décider de l'éligibilité du projet et de son inscription éventuelle dans les futurs programmes d'investissement.
- décide de confier le projet au SDE 24.
- mandate M. le Maire pour effectuer les démarches nécessaires auprès dudit syndicat.

SUPPRESSION DU LOYER DECHETTERIE (25-2016).

La Douze étant la seule commune à appliquer un loyer au Grand Périgueux pour l'utilisation de la partie bureau de la déchetterie, M. le Maire propose de supprimer ce loyer, d'un montant mensuel de 246,13 €, à compter du mois d'avril 2016.

Le conseil municipal procède au vote :

M. Jean-Claude VIBIEN s'abstient, compte tenu que la commune a pris en charge le coût de construction de la déchetterie.

Pour : Messieurs Vincent LACOSTE, Jean-François ROUMANIE (procuration), Antonio DE JESUS PEDRO, Thierry DE REGNAULD DE LA SOUDIERE, Horacio FERREIRA, Philippe POMPOUGNAC. Mmes Mélanie MAURIANGE, Corinne FERREIRA, Mélanie GUY, Brigitte SABADIN (procuration), Josiane BONNET, Sylvie JALLET et Caroline NEUVECELLE.

La délibération est adoptée.

QUESTIONS DIVERSES ET INTERVENTIONS DES ELUS.

M. le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir participer à l'organisation de la cérémonie commémorative du 8 mai.

M. Thierry DE REGNAULD DE LA SOUDIERE regrette que la commune ne participe pas au financement de l'entretien du gymnase de St Pierre de Chignac, alors que toutes les communes environnantes participent à ce financement, permettant ainsi à leurs enfants d'utiliser cet équipement.

M. le Maire rappelle que le conseil municipal s'était prononcé défavorablement lors d'un précédent conseil municipal. Il précise qu'une rencontre est prévue, notamment à ce sujet, avec M. Arnaud SORGE, directeur général du Grand Périgueux.

L'ordre du jour étant épuisé et aucun élu ne demandant la parole, la séance est levée à 22 heures 30.